

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion du 06 Mars 2026.

Organisation du Conseil Municipal : M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes délégations données à chaque Adjoint :

- 1^{er} Adjoint au Maire, M. Philippe COUX est délégué aux Bâtiments, à l'Urbanisme, au Patrimoine Bâti, aux Projets d'Aménagement et aux Finances ;
- 2^{ème} Adjointe au Maire, Mme Patricia LESAULNIER est déléguée aux Affaires Sociales, Culturelles et Associatives ;
- 3^{ème} Adjoint au Maire, M. Mickaël CHAZALON est délégué à l'Education, à la Jeunesse, au Sport, à la Communication et au Numérique ;
- 4^{ème} Adjointe au Maire, Mme Eugénie QUENSON est déléguée au Développement Economique et Touristique ;
- M. Olivier FABRE, Conseiller Délégué à la Voirie, aux Réseaux et à la Circulation.

Détermination des différentes commissions : Monsieur le Maire propose de former les différentes commissions. Il expose comment fonctionnent les commissions, à la demande du responsable ou d'un conseiller pour discuter de tel ou tel sujet.

- Commission des Finances : Préparation et suivi du budget, emprunts à réaliser. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Thierry THOMASSET, Philippe COUX, Patricia LESAULNIER, Olivier FABRE, Mickaël CHAZALON, Eugénie QUENSON, Magaly BOUCHET, Pascale TRONCY, Mathis LAMOTTE.
- Commission Bâtiments, Urbanisme, Projets d'Aménagement et Patrimoine Bâti : Gestion des bâtiments communaux, Suivi des demandes d'urbanisme, Définition des projets d'aménagement. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Philippe COUX, Thierry THOMASSET, Olivier FABRE, Bruno CORDELET, Pascale TRONCY, Mathis LAMOTTE, Bianca GARGARO, Victor CROS, Eugénie QUENSON, Emmanuel GACHE, Mickaël CHAZALON, Catherine ROUCHETTE, Magaly BOUCHET.
- Commission Voirie, Réseaux, Sécurité et Circulation : Entretien de la voirie communale, dégâts occasionnés par les intempéries, sécurité routière, programme de travaux à définir tous les ans. Elle est représentée par Messieurs et Madame Olivier FABRE, Philippe COUX, Mathis LAMOTTE, Thierry THOMASSET, Catherine ROUCHETTE, Bruno CORDELET.
- Commission Vidéoprotection : Gestion suivi et mise en place d'un système de vidéoprotection. Elle est représentée par Messieurs Thierry THOMASSET, Emmanuel GACHE, Mickaël CHAZALON, Olivier FABRE.
- Commission Scolaire, Jeunesse et Sport : Fonctionnement des écoles, participation au conseil d'école, relation avec les associations sportives. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Mickaël CHAZALON, Thierry THOMASSET, Victor CROS, Floriane CHOSSON, Bianca GARGARO, Emmanuel GACHE.
- Commission Développement Économique et Touristique : Dossier agricoles et dossier économiques. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Eugénie QUENSON, Thierry THOMASSET, Philippe COUX, Bianca GARGARO, Mathis LAMOTTE.
- Commission Soutien aux Associations : Ecoute des besoins, présence aux Assemblées Générales, révision des subventions. Elle est représentée par Mesdames et Messieurs Patricia LESAULNIER, Magaly BOUCHET, Floriane CHOSSON, Victor CROS, Mickaël CHAZALON, Eugénie QUENSON.



- Commission Recrutement – Administratif : Gestion du personnel et des demandes de recrutement / choix informatique logiciels, liaison avec les administrations. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Pascale TRONCY, Thierry THOMASSET, Philippe COUX, Patricia LESAULNIER, Mickaël CHAZALON, Eugénie QUENSON, Olivier FABRE.
- Commission Culture, Bibliothèque et Expositions : Relation avec la bibliothèque et associations artistiques - Evènements culturels. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Patricia LESAULNIER, Bianca GARGARO, Catherine ROUCHETTE, Bruno CORDELET, Mickaël CHAZALON.
- Commission Arrêt réseau cuivre et accompagnement numérique : Suivi de la généralisation de la fibre VS l'arrêt du réseau cuivre. Elle est représentée par Messieurs et Madame Mickaël CHAZALON, Olivier FABRE, Philippe COUX, Thierry THOMASSET, Patricia LESAULNIER.
- Communication – Gestion de crise : Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Bianca GARGARO, Floriane CHOSSON, Mickaël CHAZALON, Thierry THOMASSET, Eugénie QUENSON.
- Commission Festivités : Mise en place et organisation des manifestations festives. Elle est représentée par Messieurs et Mesdames Emmanuel GACHE, Bruno CORDELET, Victor CROS, Mickaël CHAZALON, Magaly BOUCHET, Bianca GARGARO, Thierry THOMASSET.
- Commission Appel d'Offres (CAO) : Chargée de l'ouverture des plis pour les marchés. Elle est formée de trois Titulaires : Thierry THOMASSET, Philippe COUX, Pascale TRONCY et de trois suppléants : Bruno CORDELET, Floriane CHOSSON, Olivier FABRE.
- Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : Relation avec les assistantes sociales, aide aux personnes dans le besoin, colis des plus anciens, organisation du repas du 3^{ème} âge. Il est formé de cinq personnes élues : Patricia LESAULNIER, Catherine ROUCHETTE, Bianca GARGARO, Magaly BOUCHET, Victor CROS et cinq non-élues : Danielle ROUCHETTE, Jean Luc AILLON, Christiane TRIBOUILLER, Christiane ALLEMAND, Emmanuelle HUE.

Election des délégués pour les différents syndicats : Monsieur le Maire propose de passer à l'élection des délégués pour les différents syndicats.

- SIVU Voirie Galaure : En charge du matériel intercommunal, acquisition et entretien. 2 titulaires : Olivier FABRE et Mathis LAMOTTE ; 1 suppléant : Bruno CORDELET.
- SIVOS des Ecoles de la Galaure : Gestion des écoles : Personnel, cantine, garderie, extrascolaire, petit entretien bâtiments. 4 titulaires : Mickaël CHAZALON, Floriane CHOSSON, Emmanuel GACHE, Thierry THOMASSET ; 1 suppléant : Victor CROS.
- Syndicat des Eaux de la Valloire : Gestion du réseau d'eau potable (extension et entretien), gestion des captages d'eaux et traitement pour qu'elle soit potable. 2 titulaires : Thierry THOMASSET, Philippe COUX.
- SDED : 2 délégués qui vont élire des conseillers qui, eux, siègeront au SDED : Philippe COUX, Magaly BOUCHET.
- Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) : 2 délégués titulaires : Mathis LAMOTTE, Philippe COUX.
- SIRCTOM : Gestion des déchets : 1 Titulaire : Bianca GARGARO, 1 Suppléant : Bruno CORDELET.
- Correspondant Forêt : 1 Titulaire : Olivier FABRE, 1 Suppléant : Emmanuel GACHE.
- Délégué CNAS : Action sociale du personnel : Bianca GARGARO



- Correspondant Défense et Sécurité : Catherine ROUCHETTE
- Schéma de COhérence Territorial (SCOT) des Rives du Rhône : Thierry THOMASSET

Détermination du montant des indemnités allouées au Maire et aux Adjoint :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que M. le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

FONCTION	Prénom NOM	TAUX INDEMNITÉ DE L'INDICE BRUT terminal
Maire de Claveyson	Thierry THOMASSET	39.03 %
1^{er} Adjoint délégué aux Bâtiments, à l'Urbanisme, au Patrimoine Bâti, aux Projets d'Aménagement et aux Finances	Philippe COUX	10.47 %
2^{ème} Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, Culturelles et Associatives	Patricia LESAULNIER	10.47 %
3^{ème} Adjoint délégué à l'Education, à la Jeunesse, au Sport, à la Communication et au Numérique	Mickaël CHAZALON	10.47 %
4^{ème} Adjointe déléguée au Développement Economique et Touristique	Eugénie QUENSON	10.47 %
Conseiller Délégué à la Voirie, aux Réseaux et à la Circulation	Olivier FABRE	10.47 %

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivité territoriales donne délégation au Maire pour la signature des marchés jusqu'à 5 000 €.

Renforcement du réseau BT à partir du poste BLACHES LONGUES – SDED : Monsieur le Maire expose que le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste BLACHES LONGUES



Dépense prévisionnelle HT : 37 842.99 €

Dont frais de gestion : 1 802.05 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme : 37 842.99 €

Participation Communale : Néant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maîtrise d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Renforcement du réseau BT à partir du poste PETIT CHOROL – SDED : Monsieur le Maire expose que le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Renforcement du réseau BT à partir du poste PETIT CHOROL

Dépense prévisionnelle HT : 30 456.66 €

Dont frais de gestion : 1 450.32 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme : 30 456.66 €

Participation Communale : Néant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maîtrise d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un arrêté municipal sera à prendre afin d'interdire le regroupement de motos et les rodéos urbains.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux

